

DÉPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise ENSIO CLAMART (TSA 70011 69134 DARDILLY – ensio-clamart-d@demat.sogelink.fr – 06.15.76.70.11) sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin de procéder à un branchement individuel neuf en soutirage, lieudit La Barbère, du 28 octobre au 29 novembre 2024,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 - Afin de procéder à un branchement individuel neuf en soutirage, l'entreprise ENSIO CLAMART et ses sous-traitants sont autorisés à occuper le domaine public, lieudit La Barbère, du 28 octobre au 29 novembre 2024.

ARTICLE 2 - Pendant la durée des travaux :

- Le stationnement sera interdit au droit du chantier ;
- La circulation sera autorisée mais la chaussée sera rétrécie. Il est ici précisé, que la circulation sera interdite au lieudit La Barbère, sur la voie située devant l'immeuble objet des travaux, du 30 au 31 octobre 2024. Une déviation sera mise en place.

ARTICLE 3 - Le demandeur se conformera aux prescriptions des services techniques pour ces travaux.

ARTICLE 4 - Les travaux de réfection définitive de tranché, seront réalisés par la commune de La Ferté-Macé et facturés au demandeur.

ARTICLE 5 - Dès la fin des travaux, le demandeur devra prendre contact avec les services techniques de la commune de La Ferté-Macé (16 rue Pierre Neveu 61600 La Ferté-Macé – 02.33.14.00.45 – services.techniques@lafertemace.fr), afin de pouvoir réaliser l'attacheement.

ARTICLE 6 - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

ARTICLE 7 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 8 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- L'entreprise ENSIO CLAMART

Fait à LA FERTE-MACE, le 25/10/2024

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué, Olivier BREUIL